



l'oxygène  
à la source

N° 104-17

**ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES – COMMUNE DE MENTHON-SAINT-BERNARD –  
DELIMITATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT VOLET EAUX PLUVIALES – APPROBATION  
APRES ENQUETE PUBLIQUE**

Extrait  
des délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du 3 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 24 mars 2017, en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE.

**ETAIENT PRESENTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. BRUYERE, BASSAN, FRANCOIS, GEAY, REY, ROPHILLE, VIVIAN, PITTE, ELIE, DUMONT, PIMONOW, GRUFFAZ, CABY, MARTINOD, OGIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

MM. LANDAIS, SONNIER, MERMILLOD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M. PECCI

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES**

M. SEIGLE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

MM. COUTIN, BLANCHARD

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Mmes et MM. BILLET, BOA, BOSSON, TARPIN, TAPPONNIER, MASSEIN, PICCONE, MUGNIER, ROLLIN, CHAUMONTET, FRANCILLARD, MARTIN, MANIGLIER, COMBET, BUNZ, SONNERAT, FOURCY, PRUD'HOMME

**AVAIENT DONNE POUVOIR**

Mmes, MM. Daniel BOA à Pascal BASSAN  
Françoise TARPIN à Pierre GEAY  
Jean-François PICCONE à Pierre BRUYERE  
Guy MUGNIER à Christiane GRUFFAZ  
Marc ROLLIN à François CABY  
Sylvie MANIGLIER à Gilles FRANCOIS  
Philippe PRUD'HOMME à Michel COUTIN

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

Mme LEBRUN et M. ESCALLIER – Cabinet KLOPFER

Mmes et MM. GUICHARD, Directeur Général des Services, ROBERT, Directeur Général Adjoint des Services, ABADIE, Directeur Général Adjoint des Services, PAPES, Directeur Financier, MARANDON, Directeur Traitement des Déchets, ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, PERRILLAT, Responsable Communication, SIMON, MARGUIGNOT (Service administration générale).

---

**ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES – COMMUNE DE MENTHON-SAINT-BERNARD -  
DELIMITATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT VOLET EAUX PLUVIALES – APPROBATION  
APRES ENQUETE PUBLIQUE**

Exposé du Président,

Par arrêté préfectoral du 29 juillet 2016, la Communauté d'Agglomération "Grand Anancy" issue de la fusion de la Communauté d'agglomération d'Anancy et des Communautés de Communes du Pays d'Alby, du Pays de la Fillière, de la Rive Gauche du Lac d'Anancy et de la Tournette, a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

"Grand Anancy" adhère au SILA pour la compétence assainissement gestion des eaux pluviales pour son périmètre, et notamment pour le territoire de la commune de Menthon-Saint-Bernard.

Ce transfert est opéré conformément aux nouveaux statuts, à savoir un transfert partiel au SILA de la gestion des eaux pluviales (compétence partielle correspondant notamment à la prise en charge et au pilotage des études de diagnostic et de schéma général).

A ce titre, le SILA se substitue donc à la commune de Menthon-Saint-Bernard dans la procédure en cours relative à l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Menthon-Saint-Bernard a décidé, par délibération du 8 décembre 2014, de procéder à la révision de son Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble de son territoire et d'élaborer un projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

L'enquête publique conjointe s'est déroulée du 21 novembre 2016 au 21 décembre 2016 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire-Enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions. Il a émis un avis favorable au projet de zonage d'assainissement volet eaux pluviales de la commune de Menthon-Saint-Bernard, sans recommandation et sans réserve.

Une seule observation a été relevée durant l'enquête, concernant un problème de débordement du ruisseau des Bottières lié à un manque d'entretien des riverains. Cette observation ne nécessite pas d'ajustement particulier du dossier.

Ce zonage sera intégré dans le document d'urbanisme de la commune (annexes sanitaires).

Le SILA sera amené à réviser son zonage d'assainissement eaux usées, avec volet eaux pluviales, sur l'ensemble de son périmètre de compétence assainissement. En conséquence ce zonage d'assainissement des eaux pluviales, présenté à l'approbation du Comité, est susceptible d'être modifié ultérieurement pour cohérence du schéma d'ensemble.

Le Comité est en conséquence invité :

1. à approuver le projet de délimitation de zonage de l'assainissement volet eaux pluviales de la commune de Menthon-Saint-Bernard, relevant de la compétence assainissement du SILA.

**- ADOPTÉ -  
à l'unanimité**

Acte reçu à la Préfecture  
Le 11 AVR. 2017  
Affiché le 11 AVR. 2017

Pour extrait conforme  
par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services  
**Marie-Pierre ROBERT**

**N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Anancy, CC Fier & Usse, CC Sources du lac d'Anancy)**

Exécutoire le  
Le Président  
Pierre BRUYERE  
**SILA**  
Syndicat  
Mixte du  
Lac d'Anancy

